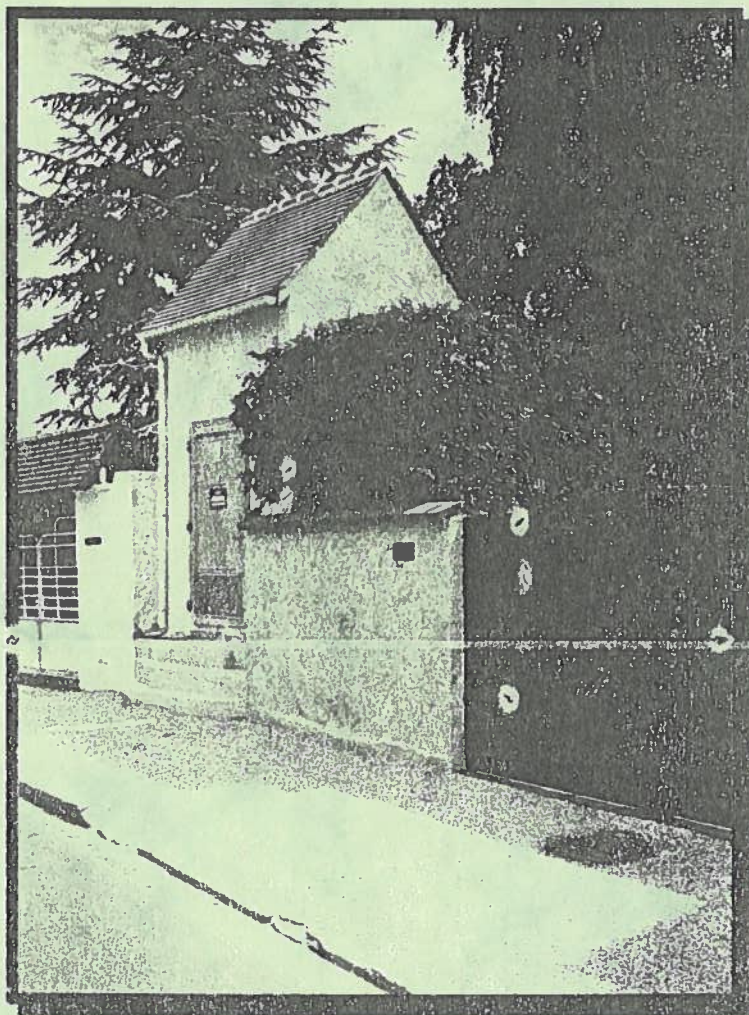


JUMEAUVILLE



bulletin municipal

1998

N° 3



Madame, Monsieur.

Lors du dernier conseil municipal, le compte administratif et le compte de gestion ont été votés par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité. Nous avons affecté les résultats excédentaires d'environ 300 000 fr. et voté au cours de la même séance le budget supplémentaire 1998. Budget qui reprend les grandes lignes du budget primitif, plus de nouveaux travaux, le bornage du cimetière, le changement du chauffe-bain de l'école et le remplacement de fenêtres dans certains bâtiments communaux. La première tranche de réfection des trottoirs est terminée; au cours du second semestre un engazonnement sera effectué entre la bande de bitume et les clôtures des riverains.

Monsieur Baumer est le nouvel employé communal d'entretien, dans le cadre des emplois solidarité, pour une période de six mois renouvelable. Nous n'avons pas repris le ramassage des débris de jardin, ce service nécessitant de disposer du permis de conduire poids-lourds pour l'attelage composé du tracteur et de sa remorque. Nous espérons trouver une solution pour l'année prochaine.

L'effort d'amélioration du village va se poursuivre, mais nous sommes régulièrement confrontés à des actes de vandalisme : - destructions répétées de la toiture du lavoir, - emballages de boissons jetés sur la place ou la chaussée au mépris de la sécurité des autres usagers - des tags sur l'abri-bus ou sur la porte de l'église. Cette dernière dégradation a mis en évidence le civisme de quelques habitants qui, avec la gendarmerie, ont démasqué les coupables (étrangers à la commune). Après avoir porté plainte et rencontré les parents de ces jeunes casseurs, nous avons convenu d'un travail d'intérêt collectif : le nettoyage du bassin des Roises. Espérons que cette tâche sera dissuasive et éducative.

Je souhaite à toutes et tous de bonnes vacances et du repos.

Pierre SEIGE

RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

SEANCE DU 31 MARS 1998

M. LECOQ secrétaire de séance.

I/ SUBVENTIONS COMMUNALES 1998

M. le Maire expose qu'il souhaiterait transférer la somme prévue pour le repas des Anciens du chapitre fêtes et cérémonies vers le CCAS ; il indique les différents montants des diverses subventions communales qu'il prévoit pour cette année, c'est-à-dire augmentation pour le CCAS et stabilité pour les autres postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour les montants des subventions proposées, soit :

Jumeauville Loisirs	9 500,00 fr.
Coopérative scolaire	1 000,00 fr.
Comité des Fêtes	4 500,00 fr.
Caisse des Ecoles	10 000,00 fr.
CCAS	18 500,00 fr.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 65736 et 65738 du B.P. 1998.

II/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE/LOGEMENT INSTITUTEUR ANNEE 1998

Depuis 1996, la participation de l'instituteur aux frais de chauffage de son logement est restée stable, à 2 000 fr. M. le Maire propose de l'augmenter légèrement, soit 2 100 fr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide que le montant de la participation de l'instituteur aux frais de chauffage de son logement pour 1998 sera de 2 100 fr.

III/ TAUX 1998/4 TAXES

M. le maire explique que les députés ont voté cette année la revalorisation des bases d'imposition, que ce relèvement est très supérieur à l'inflation, dans ces conditions, il n'est pas souhaitable de changer le taux des 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer le taux des 4 taxes pour 1998.

IV/ BUDGET PRIMITIF 1998

M. le Maire présente et explicite le budget primitif 1998, dont la balance s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section exploitation	1 667 698,00	1 667 698,00
Section investissement	192 345,00	192 345,00

M. le Maire indique que le matériel pour l'entretien des espaces verts, vieillissant, doit être remplacé. Un devis est arrivé en mairie. Mme AUDRAIN prendra contact avec une autre entreprise.

M. le Maire donne des précisions sur l'état sanitaire du château d'eau, et l'avancement des négociations avec la CISE pour l'entretien des poteaux d'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de budget primitif pour 1998.

V/ CONTRATS DE MAINTENANCE

Comme nous avons des contrats de maintenance pour l'informatique ou le clocher, M. le Maire propose de faire de même pour l'entretien des différentes chaudières (école, mairie, gîte, logement rue de Goussonville, logement de l'instituteur). Deux entreprises ont envoyé des tarifs, qui demandent quelques précisions.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- donne son accord pour prendre un contrat de maintenance pour les différentes chaudières de la commune
 - autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'entreprise la mieux disante.

VIE/ TRAVAUX

- Dégâts sécheresse : une dizaine de dossiers sont arrivés en mairie. Une étude géotechnique doit être réalisée pour pouvoir les faire suivre. Un devis a été établi, à hauteur de 9 800 fr. H.T. Des précisions vont être demandées à la société qui l'a établi.
- Bornage nouveau cimetière : le nouveau cimetière se remplissant malheureusement très vite, il devient nécessaire de borner la partie restante. M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour l'instant, deux devis sont arrivés en mairie, d'autres sont attendus. Une décision définitive sera prise après réception de tous les devis.

VII/ SIVAMASA

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Guernes au SIVAMASA.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

- SILYA

M. François MASSY est nommé premier délégué suppléant au SILYA, en remplacement de M. Patrick GRANGER.

- CONCOURS VILLAGES FLEURIS

Jumeauville sera inscrit cette année encore au concours départemental des villes et villages fleuris. Rappelons que les particuliers peuvent également s'inscrire gratuitement.

- SIRYAE

Consécutivement à un courrier du Maire, il a été inscrit au budget 1998 du SIRYAE la réfection extérieure du château d'eau.

-----0-----

ETAT-CIVIL

DECES

*M. Roland TOURNEUR
Mme Juliette TOURNEUR
Mme Suzanne SAMAT*

*le 16 avril 1998
le 18 mai 1998
le 27 juin 1998*

Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles

PAGE PRATIQUE

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants
aura lieu les lundis 6 juillet,
3 août, 7 septembre et 5 octobre

TELEASSISTANCE

Le C.C.A.S. de Jumeauville vient de signer une convention avec le Conseil Général des Yvelines et la société EUROP-ASSISTANCE qui concerne la mise en place du service de téléassistance à Jumeauville.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées et peut être installé à votre domicile dans les conditions suivantes :

- Disposer d'une installation téléphonique
- Location mensuelle : 50,65 fr.

Vous êtes intéressé pour vous-même ou l'un de vos parents

RENSEIGNEZ VOUS EN MAIRIE

LES NOTAIRES VOUS INFORMENT

LE COMMODAT : UN CONTRAT COMMUNE

Le commodat, ou prêt à usage, est un contrat par lequel le propriétaire d'un bien décide de le prêter gracieusement à une personne de son choix pour qu'elle s'en serve, à charge pour l'emprunteur de lui rendre après s'en être servi. Tel est le cas d'un prêt de voiture entre amis.

Une hypothèse fréquente d'application est celle des parents qui mettent un logement à la disposition de leur enfant étudiant.

A priori, ils pourraient lui consentir un bail, moyennant le paiement d'un loyer modique, voire fictif. Mais si la valeur locative n'est pas respectée, l'administration fiscale pourra effectuer un redressement, ou si le loyer n'est pas versé, assimiler l'opération à un don manuel.

Dans les rapports entre concubins, pour qu'un bien immobilier acquis indivisément reste à la disposition du survivant après le décès du premier sans payer de droits de succession, ces derniers peuvent prévoir un commodat mutuel et viager sur leur fraction respective.

De la sorte, les héritiers du défunt ne pourront récupérer les lieux qu'après le décès du second occupant.

Cette solution est moins coûteuse qu'une donation ou un testament portant sur l'usufruit ou sur un simple droit d'usage et d'habitation qui sont taxés entre étrangers à 60% de la valeur du bien transmis.

Ces deux exemples, qui ne sont qu'un échantillon, donnent une idée de l'utilité du commodat qui, comme tout contrat, engendre des droits et des obligations.

L'emprunteur ne doit utiliser le bien que pour l'objet auquel il est destiné. Les dépenses d'entretien sont à sa charge.

De son côté, le prêteur ne peut pas, sauf accord contractuel ou décision judiciaire, exiger la restitution de la chose avant le terme prévu au contrat. Les gros travaux lui incombent ainsi que la taxe foncière s'il s'agit d'un immeuble.

L'A.D.M.R.

RECHERCHE POUR SATISFAIRE AUX DEMANDES SUR LES YVELINES

**Gardes d'enfants
Employées de maison
Femmes de ménage
Gardes-malades à domicile
Jardiniers, hommes toutes mains**

Renseignements au **01 34 86 65 39**
permanence téléphonique du lundi au mercredi
de 9 h à 18 h, le jeudi de 9 h à 13 h.
Répondeur.

RECENSEMENT

Les jeunes gens nés entre le **1er avril et le 30 juin 1981 et 1982**, ainsi que les jeunes gens des classes antérieures omis ou devenus Français par naturalisation ou option, doivent se faire recenser en Mairie entre le **1er juillet et le 31 juillet 1998**

CAMPAGNE DE CHASSE 1998-1999

Taxes et redevances cynégétiques Arrêté ministériel du 14 mai 1998

Redevance cynégétique nationale	1 046 00 fr.
Redevance cynégétique départementale	204,50 fr.
Redevance cynégétique gibier d'eau	communiquée ultérieurement
Redevance cynégétique nationale grand gibier	250,00 fr.

Compte-tenu du paiement du droit du timbre (60 fr.) au profit de l'Etat et de la taxe (22 fr.) au profit de la commune où le visa du permis de chasser a été demandé, le montant des timbres mobiles attestant la validation est fixé comme suit :

Visa et validation nationale	1 128,00 fr.
Visa et validation départementale	286,50 fr.
Validation complémentaire nationale	841,50 fr.
Validation départementale (plusieurs départements)	204,50 fr.
Gibier d'eau	communiquée ultérieurement
Grand gibier	250,00 fr.



Création des cartes IMAGINE R "collège et lycée" et "étudiant" de transport en Ile-de-France.

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, Ministre de l'équipement, des transports et du logement, Monsieur Claude ALLEGRE, Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France ont demandé au STP de proposer une tarification spécifique en faveur des collégiens, des lycéens, apprentis et étudiants.

Le STP vient de décider la création de 2 abonnements annuels de transport pour certains jeunes de moins de 26 ans. Elle concerne l'ensemble des transporteurs publics et privés de l'Ile-de-France : RATP, SNCF, APTR et ADATRIF.

- Une première carte est destinée aux collégiens, lycéens, apprentis en formation par alternance.

Valable pendant un an, à compter du 1^{er} septembre 1998, elle sera délivrée entre le 1^{er} et 30 septembre.

Elle permet d'effectuer en semaine un nombre illimité de déplacements sur tous les réseaux de transport d'Ile-de-France à l'intérieur de la zone choisie et offre la libre circulation sur toute l'Ile-de-France, les samedis, dimanches et jours fériés.

Avec cet abonnement, les jeunes bénéficient gratuitement des services de la "carte jeune" délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports.

Cette carte complète la gamme des produits existants : carte scolaire bus RATP, abonnement spécifique à libre circulation valable sur les lignes SNCF et les lignes RER, abonnement scolaire subventionné, utilisable sur le réseau bus des entreprises privées de l'APTR et de l'ADATRIF. Les familles auront donc le choix.

Le prix de cette nouvelle carte annuelle, payable en 9 mensualités, est de 1 500 F pour 2 zones, soit environ 5,5 mensualités carte orange, zone 1-2. A titre de comparaison, le coût de la carte orange annuelle "intégrale", zones 1-2, est de 2 871 F, zone 4-5 de 2 761 F, zone 6-7 de 2 750 F.

Par ailleurs, pour les jeunes issus de famille à faibles ressources, une aide sociale pourra réduire le prix de la carte à 1000 F ou 500 F. Cette aide sociale sera cofinancée par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par les départements.

SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS

11, Avenue de Villars - 75007 Paris - Tél. : 01.47.53.28.00 - Télécopie : 01.47.05.11.05
Métro : Saint François-Xavier - Autobus : Lignes N° 82 et 92

Enfin, il est proposé aux départements de réduire les prix de la carte par une contribution qui ne pourra pas dépasser 50 % de son coût.

230 000 collégiens, lycéens et apprentis pourraient en bénéficier.

- La seconde carte est destinée aux étudiants.

Elle sera délivrée à compter du 15 octobre 1998 et sa validité pourra être glissante à partir du 1^{er} octobre, du 1^{er} novembre ou du 1^{er} décembre.

Elle offre les mêmes avantages que la carte collégien et lycéen ainsi que les services de la "carte jeunes".

Cette carte est totalement nouvelle.

Son financement est assuré par le ministère de l'éducation nationale au titre du plan social étudiants et la Région d'Ile-de-France qui devra en débiter.

220 000 étudiants pourraient en bénéficier.

Le coût total de ces 2 mesures est estimé à 257 MF.

Il sera financé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, 29 %, la Région d'Ile-de-France, sous réserve de sa délibération, 38 %, et le STP, 33 %. S'y ajoutent 54 MF d'aide à caractère social, sous réserve de l'accord des départements.

A partir du 23 juin 1998, des dossiers de demandes pourront être retirés dans toutes les gares SNCF, les guichets RATP signalés et auprès des entreprises privées relevant de l'APTR et de l'ADATRIF.

Le coupon jeune créé par le STP en 1995 est maintenu

Accessible aux moins de 26 ans, titulaires de la "carte jeune" du ministère de la jeunesse et des sports, ce forfait journalier, 2^{ème} classe, est valable en Ile-de-France, le samedi, ou le dimanche, ou un jour férié. Il permet d'effectuer, le jour choisi, un nombre illimité de déplacements sur tous les réseaux : SNCF, RATP, APTR, ADATRIF. Son prix est de 20 F pour la zone 1-3, 40 F pour la zone 1-5, 60 F pour la zone 1-8.

Pour s'informer et obtenir un formulaire d'abonnement, vous pouvez :

- appeler le numéro suivant 0 801 510 520 (prix d'une communication locale);

- contacter les transporteurs par Minitel (36 15 RATP ou 36 15 SNCFIDF)

ou par Internet (w.w.w.sncf.fr) ou (w.w.w.ratp.fr);

- vous rendre auprès des entreprises de transport de l'APTR et de l'ADATRIF, des guichets SNCF des gares franciliennes et des guichets des agences commerciales de la SNCF et de la RATP.

AU FIL DES JOURS...

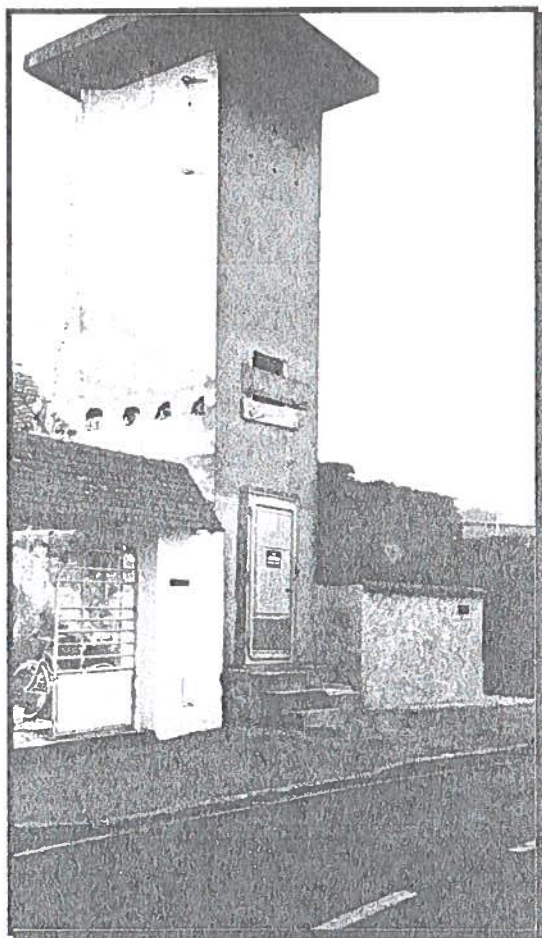


Le 6 juin a eu lieu le traditionnel repas des Anciens, qui, cette fois encore, a ravi tous ses participants. Moins traditionnel, il se déroulait cette année à l'auberge des Quatre Saisons, sur la place de Goussonville.

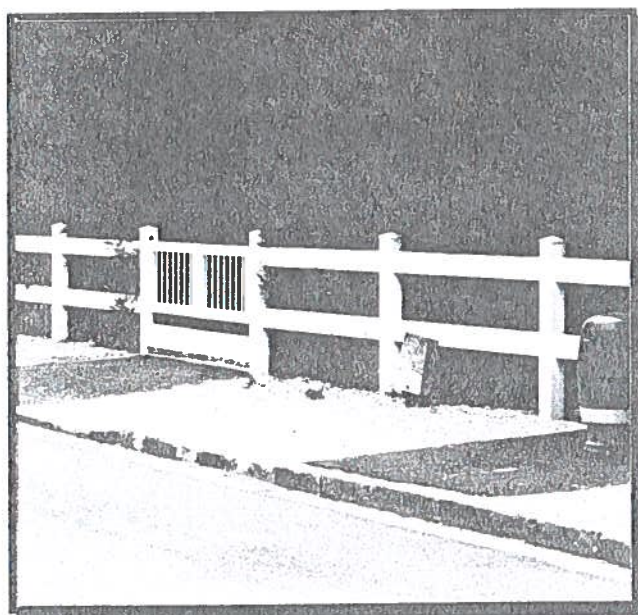
La sortie annuelle de Jumeauville-Loisirs, qui rassemble toutes les sections qui la composent, pour une grande ballade et un pique-nique a vu la visite du château de Breteuil, qui a intéressé petits et grands



Le 21 juin, la kermesse des écoles rassemblait parents et enfants pour fêter la fin de l'année. La tombola, les jeux, et le spectacle ont été très appréciés. En particulier, les maternelles ont interprété une danse indienne (de la pluie ?) qui a immédiatement montré toute son efficacité.



Les travaux qui ont débuté au printemps ont vu la transformation du... transformateur, qui maintenant s'intègre beaucoup mieux dans notre paysage, et la réalisation du trottoir côté pair de la grande Rue. On peut désormais y marcher les pieds au propre et en sécurité.



HUMEUR...

LES TROTTOIRS

Depuis le temps qu'on en parlait, ça y est, c'est fait : Les trottoirs sont réalisés.

Tout un côté de la grande rue est ainsi sécurisé pour les piétons.

Le risque de se faire renverser est maintenant écarté, ... du moins, en partie !

En effet, ce n'est plus la boue qui oblige les piétons à marcher sur la chaussée mais les stationnements de véhicules.

Aussi, nous nous permettons ici de redéfinir quelques règles élémentaires :

1° Les véhicules doivent stationner dans les terrains privés

2° Si cela est réellement impossible, ils devront être stationnés sur les trottoirs non encore sécurisés

3° Si ces deux règles ne peuvent être appliquées, les véhicules devront être garés à cheval sur la chaussée afin de laisser un passage pour les piétons.

Ces recommandations essentielles éviteront aux enfants de descendre sur la chaussée pour contourner les véhicules.

Nous éviterons tous ensemble qu'un enfant soit renversé, il en va du civisme de chacun.

Merci pour eux.

VIRADE DE L'ESPOIR

Un enfant par jour naît atteint de la muscoviscidose, cette maladie qu'aujourd'hui la médecine ne sait pas guérir. Notre seul département en compte de nombreux cas.

Face à cette maladie redoutable, les membres de l'Association de Sauvegarde du Terroir et de l'Environnement rural (ASTER) du canton de Guerville et du Comité de Jumelage Vallée de la Mauldre-Carnoustie en Ecosse ont souhaité s'unir et agir avec l'appui de l'Association Française de Lutte contre la Muscoviscidose (AFLM). Ils ont décidé d'organiser :

**La première "Virade de l'Espoir de la Vallée de la Mauldre"
le Dimanche 20 septembre 1998.**

Son but :

Faire connaître la maladie et collecter des fonds pour la recherche et l'amélioration des soins.

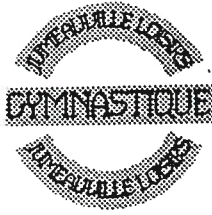
Son principe :

Faire marcher, courir ou pédaler un maximum de personnes qui font parrainer financièrement leur effort.

En 1997, les Virades ont permis de collecter 17 millions de francs reversés en totalité à la recherche.

C'est une grande fête du sport, de la convivialité et de la solidarité qui est organisée le même jour dans plus de 230 villes en France, au profit de la lutte contre la muscoviscidose.

La Virade de la Vallée de la Mauldre a cette particularité qu'elle est jumelée avec une manifestation similaire organisée à Carnoustie par nos amis écossais, au profit de la même cause !



Nous vous rappelons que **les cours de gymnastique** reprendront le **JEUDI 10 SEPTEMBRE** de 19H30 A 20H30.

COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON 98/99
 230 Francs pour les enfants de 13 à 15 ans en cours adultes
 400 Francs pour les adultes à partir de 16 ans (licence et assurance FFEPGV comprise)

La première séance de gymnastique est gratuite pour toute personne ne connaissant pas encore notre section. Les inscriptions se font sur place pendant les cours.

La salle de gymnastique se trouve sous la mairie. Accès par l'entrée donnant sur la Ruelle Verte.

Un plus dans notre section : la RANDONNEE

Notre section organise une randonnée pédestre par mois (entre 12 et 15 kms), ouverte à tous (même aux personnes ne faisant pas partie de notre section). Le rendez-vous est à 8H30 place de la mairie.

Voici les dates pour 98/99 : les Dimanches

20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre, 17 janvier, 21 février, 14 mars, 11 ou 18 avril, 16 mai et 13 juin.

Pour les personnes intéressées par la marche de nuit **PARIS-MANTES** qui se déroulera fin février 99 (38 ou 54 Kms), les entraînements commenceront début janvier. Le planning avec les dates sera distribué en décembre.

Si vous désirez des informations complémentaires sur notre section, contactez E. DROUIN (01 30 93 96 85) ou M. PIOT (01 30 42 68 05).

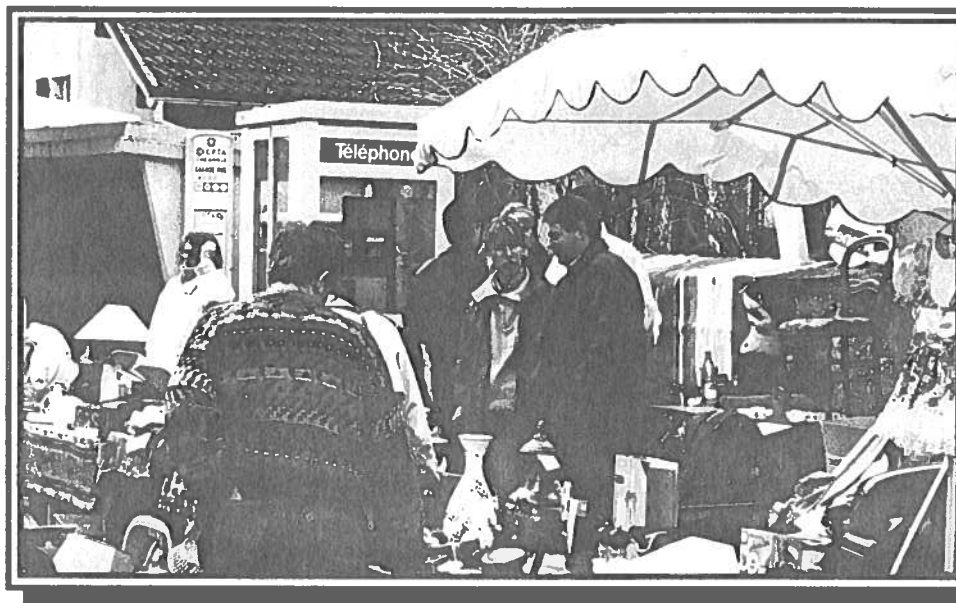
Sportivement vôtre.

JUMEAUVILLE- LOISIRS		
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS		
MOIS	JOUR	ANIMATION
JUILLET	12	Pétanque
SEPTEMBRE	4	Reprise des Arts Jumeauvillois
	5	Démarrage du tournoi intervillages de Tennis
		Reprise des cours de tennis
	10	Reprise Gymnastique
	20	Pétanque
NOVEMBRE	7	Soirée Jumeauville-Loisirs

LE POINT DU COMITE DES FETES

BROCANTE

Une fois n'est pas coutume, le soleil était de la partie cette année, et malgré la diminution du nombre d'exposants, la brocante de Jumeauville a attiré beaucoup de visiteurs. Nous avons même eu la surprise de voir débarquer un car de Japonais qui ne se sont pas privés de prendre des photos.



FESTIVITES DU 14 JUILLET (LE 13 JUILLET AU SOIR)

Animation dans les rues de Jumeauville, avec la fanfare qui défilera suivant le même itinéraire que l'an passé et qui donnera une aubade sur le terrain derrière la Mairie, où le Comité des Fêtes vous offrira l'apéritif.

Un feu d'artifice sera tiré dès la tombée de la nuit et un bal aura lieu jusque tard dans la nuit.

Nous espérons vous voir nombreux.

L'AVENIR

Vous trouverez un calendrier des manifestations 98/99 organisées par le Comité des Fêtes.

Mais celui-ci ne pourra être tenu que si nous avons une équipe renforcée. En effet, depuis quelques années, certains d'entre nous ont souhaité, ou souhaitent prendre un repos bien mérité.

Les idées ? nous en avons. La motivation ? nous l'avons. Le dynamisme ? nous l'avons. Mais pour maintenir les animations, nous avons un besoin crucial de têtes, de bras et de bonnes volontés ! Si vous voulez rejoindre l'équipe actuelle, faites vous connaître auprès du secrétariat du Comité des Fêtes (Mme SOUBIRAN ☎ 01 30 93 96 16), ou venez assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 29 septembre à 20h30 à la salle des fêtes.

CALENDRIER

BELOTE	17 OCTOBRE	1998	20H30
LOTO	18 OCTOBRE	1998	14H30
BELOTE	14 NOVEMBRE	1998	20H30
BELOTE	12 DECEMBRE	1998	20H30
MARCHE DE NOEL	12 DECEMBRE	1998	09H30 à 18H30
GALETTE DES ROIS	10 JANVIER	1999	15H00
BELOTE	16 JANVIER	1999	20H30
MI-CAREME ENFANTS	13 MARS	1999	14H30
BROCANTE	COURANT AVRIL, A CONFIRMER		

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

*Je le suis en hiver comme en été
Et dans la plus profonde indifférence
Qu ' il montre pour mon existence
J ' oeuvre quand même pour sa sécurité .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

*Je le suis par beau temps
Quand je vois les talons aiguilles
Les sabots et les espadrilles
Rythmer leurs vies , tout contents .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

*Je le suis aussi en hiver
Quand je vous sens pressés ,
Mais méfiants , voire effarouchés
Afin d ' éviter les congères .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

*Et pourtant , du matin jusqu ' au soir
Je reçois toujours sans sourciller
Les offrandes parfois bien noires
De nos amis les canidés .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

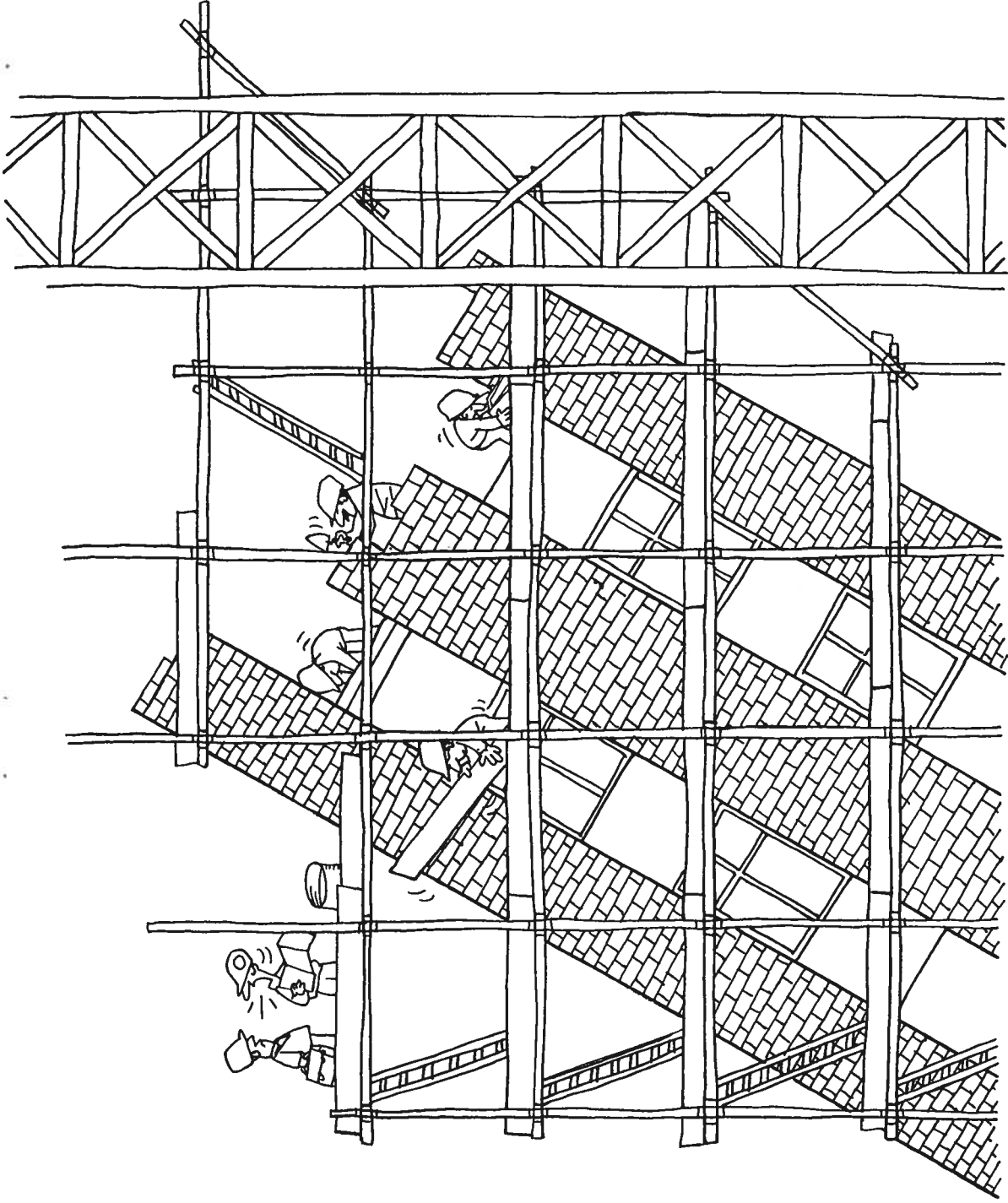
*Mais ce que je n ' ai pas compris
C ' est de voir l ' automobiliste nécessiteux
Et aussi le besogneux oublieux
De la liberté de mes petits amis .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

*Alors la colère me monte au nez
Et parfois l ' un de ces grands pieds
Telle une baudruche se dégonfle brutalement
D ' un coup d ' épaule bien ajusté .*

*Je suis le compagnon
Du pauvre piéton .*

F . Massy



— Si vous avez une réclamation à faire, adressez-vous au ministre, c'est lui qui a posé la première pierre !...

EDITEUR	Mairie de Jumeauville
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :	P. SEIGE, Maire
COMITE DE REDACTION :	C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY, M. PIOT, O. POTTIER
PHOTOS :	R. DUTERTRE, JP. LECOQ, M. SOUBIRAN
IMPRIMERIE :	Mairie de Jumeauville
TIRAGE :	250 ex.
JUILLET 1998	